

Programme Local de l'Habitat (PLH) 2017-2022



La Roche-sur-Yon Agglomération

Carine CAMPINCHI

Service Habitat et Hébergement
Hôtel de Ville et d'Agglomération
Place du Théâtre – BP 829
85 021 LA ROCHE-SUR-YON Cedex
Tel : 02 72 78 10 91
carine.campinchi@larochesuryon.fr

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le Programme Local de l'Habitat 2017-2022 a été approuvé par délibération du 23 mai 2017.

Deux grands enjeux dégagés :

- I. La création d'une offre de logements de qualité en adéquation avec les besoins des ménages
- II. Une politique de l'habitat au service de l'attractivité du territoire, porté par un aménagement durable et équilibré du territoire

Cinq orientations :

- Garantir la diversité des réponses logements sur l'ensemble du territoire en prenant en compte les besoins liés aux parcours résidentiels.
- Produire une nouvelle offre de logements sociaux et opérer un rééquilibrage territorial.
- Améliorer l'état et le confort des patrimoines existants.
- Œuvrer à un aménagement durable du territoire en faveur d'un renforcement des polarités.
- Conforter la gouvernance du PLH.

4 axes autour desquels s'articulent 15 actions :

Axe 1 – Une politique de l'habitat au service de l'attractivité du territoire et d'un habitat de qualité, porté par un aménagement durable :

- Œuvrer au développement équilibré de l'habitat et conforter La Roche-sur-Yon dans son rôle de ville-centre.
- Œuvrer à la densification des centres-urbains et réduire la consommation foncière.
- Lutter contre l'habitat indigne et dégradé.
- Améliorer la qualité du parc existant.

Axe 2 – Une politique de l'habitat qui œuvre à la production de logements adaptés aux besoins des habitants :

- Favoriser la production d'une offre nouvelle de logements locatifs sociaux sur le territoire, notamment sur les « communes SRU ».
- Favoriser la production de logements locatifs à loyer maîtrisé dans le parc privé.
- Mettre en œuvre les conditions d'un peuplement équilibré du territoire.
- Proposer des solutions de logements pour les publics spécifiques : étudiants, jeunes travailleurs, publics fragiles.
- Proposer des solutions de logements adaptés pour les personnes âgées et/ou présentant un handicap.
- L'accueil des gens du voyage.

Axe 3 – Une politique de l'habitat qui favorise le parcours résidentiel :

- L'accession à la propriété.
- Produire une offre diversifiée : accession, locatif, parcs privé et public grâce à la programmation de 825 logements par an, dont 194 logements sociaux

Axe 4 – Organiser et mettre en œuvre la politique de l’habitat :

- Observer, suivre, évaluer.
- Poursuivre les partenariats et inscrire la politique de l’habitat dans les dynamiques de réseaux.
- Conforter la gouvernance du PLH.

Des dispositifs d’aides, Conseils et accompagnement technique

- Les travaux de rénovation et d’amélioration de l’habitat pour les propriétaires occupants et bailleurs
 - o Un programme d’intérêt général « Habitat qualité »
 - o Les dispositifs d’aides Qualit’hab propriétaires occupants et propriétaires bailleurs
 - o Les aides de l’Anah
- Les travaux d’adaptation des logements à la perte de mobilité, au handicap et au vieillissement
 - o Une OPAH « Habitat qualité »
 - o Le dispositif d’aides Handilog
 - o Les aides de l’Anah
- L’accession à la propriété
 - o Le dispositif d’aides Ecoaccession pour une accession à la propriété dans le neuf et dans l’ancien
 - o Le dispositif d’aides Handilog
- Le logement locatif social
 - o Le dispositif d’aides en faveur de la création d’une offre locative sociale (acquisition-amélioration, construction)
 - o La gestion des crédits Etat délégués
 - o Les garanties d’emprunts
- L’accueil des gens du voyage
 - o La gestion des aires d’accueil et du terrain de grands passages
 - o Le projet social
 - o L’accompagnement à la sédentarisation

OBSERVATIONS

Perspectives 2022 : réalisation de l’étude préalable à l’adoption du PLH 2023-2028

